



LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2^e.
A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.



AVIS.

Les bureaux du PRÉCURSEUR sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2^e étage.

Lyon, 1^{er} août.

Nous avons déjà dit que nous regardions comme un devoir de servir d'organe aux intérêts divers qui sont engagés dans la question de la réunion à la ville de Lyon des communes limitrophes. Nous publions donc le mémoire suivant qui nous est adressé au nom de beaucoup d'habitans de l'une de ces communes :

Observations sur le rapport de M. Terme au conseil municipal de Lyon, à l'occasion du projet de réunir à la ville les communes de la Guillotière, de la Croix-Rousse et de Vaise.

En attendant qu'une plume, mieux exercée sur une matière aussi grave, rélute au nom des trois communes intéressées les arguments produits par M. Terme, en faveur de cette réunion, j'ai pensé qu'un habitant de Vaise, peu convaincu par ces arguments, soit de la justice, soit de la nécessité, soit enfin de l'opportunité d'une telle mesure, remplissait une tâche patriotique en essayant d'y répondre au moins sommairement. Et d'abord, je ferai observer à l'autorité supérieure du Rhône ainsi qu'à l'administration municipale de Lyon, que la qualification de faubourgs qu'elles affectent de donner aux trois communes leur est inapplicable, attendu que ces communes ont eu de tout temps leur municipalité particulière, et que leur condition est tout autre que celle des faubourgs d'une ville qui sont toujours subordonnés à l'administration de cette ville; qu'en conséquence, la persistance que ces autorités ont mise et mettraient à l'avenir à qualifier ainsi les trois communes, n'est qu'un mensonge notoire, au moyen duquel elles ont voulu et voudraient encore tromper l'opinion publique, sur le droit qu'ont ces communes de jouir de leur indépendance municipale et de s'opposer à tout envahissement de la part de la ville de Lyon.

Je dirai que, dans son éloquente théorie de l'accroissement des villes, M. Terme, en décrivant les causes de la tendance de ces villes à sortir de leurs limites primitives, semble en avoir oublié une majeure que je nomme *rapace fiscalité*, maladie ordinaire des villes obérées, qui, semblable au chancre, s'étend incessamment et cherche des alimens nouveaux pour les dévorer. En effet, il ne serait pas difficile de prouver historiquement que les agens du fisc ont, à plusieurs époques, reculé les barrières de la ville de Lyon, afin d'accroître la somme des produits de l'impôt, tant en envahissant une plus grande étendue de territoire imposable, qu'en incarcérant dans une nouvelle enceinte un plus grand nombre de consommateurs. Cette cause d'accroissement est beaucoup plus réelle et plus admissible que celles de l'accroissement par couches, par juxtaposition, etc., etc., exposées dans le système, sans doute très-philosophique, mais assez peu persuasif, de M. Terme.

Non, ce n'est point la gêne qu'éprouvait la ville de Lyon dans son maillot qui lui a fait prendre le développement territorial qu'elle offre aujourd'hui; c'est le fisc qui, poursuivant les établissemens qui se sont successivement formés hors des portes de la ville, a, quatre ou cinq fois, en quelques centaines d'années, déplacé ces portes et englobé, les uns après les autres, les faubourgs de St-Paul, de Pierre-Scize, de Bourgneuf et des Deux-Amans; c'est encore le fisc qui prétend aujourd'hui que Vaise doit remplacer ces anciens faubourgs de Lyon. Voilà l'unique, la véritable cause de l'accroissement territorial de cette cité. De là, la pensée politique de l'autorité de réunir à Lyon trois communes dont il s'est ainsi rapproché, pensée toute de profit sans doute et pour la ville et pour le fisc, mais dont la justice, l'intérêt général bien entendu et la sagesse administrative réprouvent l'exécution. La perception complète de l'impôt indirect est l'objet (et c'est un point hors de doute) des vœux communs du fisc et de l'administration municipale de Lyon, et le système des nouvelles fortifications donne à l'autorité l'espoir de la réaliser tôt ou tard. C'est pour arriver à ce résultat que l'aggrégation des trois communes est, dès à présent aussi vivement sollicitée, parce que, sans elle, l'uniformité administrative, unique moyen de succès pour le fisc, ne pourra s'établir. Cette uniformité administrative est le point de mire de l'autorité supérieure; c'est à elle qu'elle vise, non pas pour améliorer le régime de l'administration intérieure de la ville, non pas pour y faciliter l'action de la police, non pas pour assurer le succès de sa défense, en cas de guerre, tous motifs qui sont hypocritement allégués en faveur du projet de réunion, mais bien pour recueillir la quintessence de l'impôt indirect, véritable pierre philosophale, tant que les trois communes ne seront point conquises et entièrement assujéties au joug municipal de Lyon. Il s'agit donc aujourd'hui de conquérir ces communes, et pour y réussir, l'organe du conseil municipal de Lyon, M. Terme, ne néglige aucun moyen; il produit une foule d'assertions erronées.

Il ne craint même pas de se trouver en opposition avec la vérité. Il affirme que les trois communes vivent dans un état de malaise, que leur situation actuelle leur pèse et les fatigue, qu'elles n'ont plus dans leur intérieur aucun élément de vie et de concorde, enfin que le besoin le plus pressant pour elles est de se jeter dans les bras de l'administration municipale de Lyon. Que vous êtes mal informé, M. Terme! Que d'allégations mensongères en quelques-unes de vos lignes! Vous n'avez donc pas connaissance des réponses des conseils municipaux de ces communes aux arguments captieux par lesquels M. le préfet du Rhône a cherché à leur prouver la nécessité ainsi que les avantages de l'aggrégation?

Voyez donc M. le préfet du Rhône, M. le rapporteur: veuillez lui demander communication des délibérations de ces conseils municipaux, et vous vous empresserez sans doute de rectifier sur ce point le long article inséré dans le *Courrier de Lyon* du 25 de ce mois. Vous y verrez avec quelle énergie

les Français de ces communes, retremés par la révolution de juillet 1830, repoussent l'offre si obligeante de l'autorité supérieure de les débarrasser du fardeau de leurs municipalités particulières, qu'elles sont, comme vous le dites, inhabiles à diriger et qui épuisent en frais infructueux leurs ressources financières. Vous y verrez combien ces communes sont empressées de se réunir à la ville de Lyon dont l'administration municipale est (on n'en saurait douter) le prototype de l'habileté, de l'ordre, et surtout de l'économie; vous y verrez que loin d'être en dissidence dans leur intérieur, il y a au contraire unanimité d'intention entre tous leurs habitans pour défendre leurs droits attaqués; vous y verrez que, malgré la modicité de leurs ressources, elles craignent peu de faire des sacrifices pécuniaires pour subvenir aux moyens de conserver leur indépendance municipale; vous y verrez enfin qu'en rejetant les offres flatteuses et les promesses séduisantes de M. le préfet du Rhône, elles se sont rappelées cette maxime: « On doit craindre les Grecs même dans leurs présens. »

Pour répondre à toutes les assertions de M. Terme avec le développement dont leur examen est susceptible, je n'aurais point assez des colonnes d'un journal. Je me bornerai donc à opposer mes objections aux considérations énoncées dans son rapport.

RAPPORT DE M. TERME. — OBJECTIONS.

« Considérant, qu'à certaines époques, il est de l'intérêt des villes d'embrasser de droit dans leur circonscription des portions de territoire qui depuis long-temps semblaient leur appartenir de fait; »

L'essence de ce considérant est l'illégalité, l'esprit d'envahissement et le mensonge. En effet, 1^o les villes ne doivent emporter que le territoire qui est soumis à l'administration directe de leur municipalité. (Décret de 1790 qui ordonne la division de la France en 83 départemens.)

2^o Les villes ne peuvent s'agrandir aux dépens des petites communes. (Trois décrets impériaux de 1808 et 1810.)

3^o La commune de Vaise n'a jamais fait partie de Lyon; Vaise a toujours été bourg forain indépendant de Lyon.

4^o Il fut un temps (en février 1828) où la délimitation de Lyon et de Vaise fut réglée sous les auspices de l'autorité supérieure. Le conseil municipal de Lyon ne disait point alors que Vaise lui appartenait de fait, il pouvait s'en emparer de droit. Mais c'était en 1828; la France était courbée sous le despotisme de Charles X; aujourd'hui que toute la France est libre, M. Terme prétend priver de leurs droits et mettre en tutelle les quarante à cinquante mille ames qui peuplent les trois communes. Qu'il entend bien la liberté, M. Terme!

« Considérant qu'une aggrégation de citoyens unis d'intérêts, de mœurs et d'industrie, ne saurait indéfiniment rester sous l'empire d'administrations séparées et souvent rivales; »

Les intérêts et les mœurs ne sont pas plus identiques entre Lyon et Vaise, qu'entre Lyon et toute autre commune limitrophe dont Lyon pourrait au même titre réclamer l'aggrégation. Quant à l'industrie, il serait ridicule de prétendre réunir toutes les localités dans lesquelles le genre d'industrie est le même. Il n'est pas moins ridicule de présenter Vaise comme rival de Lyon. Quand, sous quel rapport, par quel motif y a-t-il eu et y aurait-il rivalité? L'égalité des droits municipaux n'est point une rivalité. Lyon prétend-il avoir seul droit au régime municipal?

« Considérant, que depuis long-temps les communes suburbaines appartiennent en fait à la commune de Lyon, que les motifs de séparation n'existent plus aujourd'hui, et que l'on ne saurait appuyer de raisons plausibles des divisions nuisibles aux intérêts de tous; »

Il vous a plu de qualifier Vaise de commune suburbaine, expression de domination; mais Vaise n'a jamais été le faubourg de Lyon, Vaise n'a toujours appartenu qu'à lui-même. Pourquoi ne resterait-il pas ce qu'il a toujours été? Pourquoi? parce que le conseil oligarchique de Lyon en a décidé autrement; parce que ce conseil veut que Vaise paie une portion des dettes dont une administration prodigue a obéré la ville de Lyon. Pauvre Vaise, quel sort te prépare l'insigne honneur de l'aggrégation!

« Considérant que la police d'une grande ville ne peut agir d'une manière efficace, lorsque les malfaiteurs n'ont que quelques pas à faire pour échapper à sa juridiction; »

Grand-merci pour Vaise, M. Terme! Ne croirait-on pas, en lisant ce considérant que Vaise tend les bras aux malfaiteurs échappés à la police de Lyon, que Vaise est pour les voleurs un asile respecté de cette police. Est-ce bien à un conseil municipal que M. Terme soumet une telle niaiserie? Citez donc, M. Terme, un seul fait à l'appui de votre assertion; dites-nous en quelle occasion la police de Vaise a paralysé l'action de celle de Lyon; en quelle occasion Vaise s'est refusé à l'arrestation d'un malfaiteur poursuivi ou même signalé par Lyon. Vaise pourrait, au contraire, vous dire qu'un agent de sa police a arrêté dernièrement, au centre de Lyon, un individu que la police de Lyon avait signalé et qu'elle cherchait depuis long-temps. Il y a lieu de croire que l'aggrégation donnera à la police de Lyon plus de vigilance et d'activité. Mais lorsque Vaise sera devenu Lyon et qu'un voleur, profitant du peu de distance de Vaise à Ecully, aura échappé de ce côté à la police de Lyon, demanderez-vous aussi, M. Terme, l'aggrégation d'Ecully à Lyon?

« Considérant, que les dépenses des établissemens de bienfaisance, d'instruction et d'utilité publiques, sont exclusivement à la charge de la ville, et qu'elles devraient être aussi supportées en partie par les communes suburbaines qui en profitent; »

Qu'entend M. Terme, par établissemens de bienfaisance? Est-ce l'hôpital général? Il reçoit tous les malades sans distinction et principalement ceux du département. Est-ce l'Antiquaille? Vaise n'y place des malades qu'en payant. Sont-ce les bureaux de bienfaisance? Vaise a le sien, et la ville de Lyon aurait assez mauvaise grâce de lui reprocher d'avoir, en 1832, reçu quelques bribes des secours extraordinaires alloués par le gouvernement. Quant aux établissemens d'ins-

truction, Vaise n'a jamais rien demandé à Lyon pour cet objet. Vaise, avec une population de 4,500 ames, porte dans son budget annuel plus de 6,000 francs de frais d'instruction primaire. Vaise n'a point, il est vrai, une école de dessin ni une école de géométrie pratique, mais il ne croit pas rien devoir à Lyon de plus que les autres villes ou communes du département qui y envoient des élèves.

« Considérant que la ville de Lyon se trouve comme étranglée entre les deux rivières et les montagnes qui l'entourent, et qu'elle a besoin d'emplacements pour les promenades et les établissemens qui lui manquent; »

Les trois communes ont-elles jamais empêché les habitans de Lyon de venir se promener sur leur territoire? Non, sans doute; car il est de leur intérêt de leur faciliter ces promenades et de les leur rendre de plus en plus agréables. Mais quel avantage ou quel agrément l'aggrégation ajouterait-elle à ces promenades? Les trois communes ne s'opposeraient pas de même à ce que la ville de Lyon formât des établissemens sur leur territoire, qui n'est pas fermé; elles n'en réclameraient pas plus la propriété que celle des établissemens formés par des particuliers. Elles n'ont d'autre ambition que de se gouverner municipalemment elles-mêmes et de rester communes libres.

« Considérant que Perrache est exclusivement consacré, par suite de l'abord du chemin de fer, aux établissemens qui consomment la houille, et ne peut offrir à Lyon les établissemens qui lui sont nécessaires; »

M. Terme a donc oublié que Perrache est renommé comme le site classique des établissemens monumentaux de plus d'un genre à établir à Lyon et notamment de celui du Palais de Justice que le quartier de l'ouest n'a obtenu qu'après une lutte longue et vive. Comment Perrache, localité de si haute espérance, se trouve-t-il, sous la plume de M. Terme, transformé en un quartier exclusivement destiné aux exploitations de la houille? C'est que M. Terme sait à propos faire le pauvre. Ce n'est plus ce M. Terme qui s'exprime avec tant d'assurance dans ses 1^{er} et 3^e considérans pour revendiquer la population des trois communes. Il n'exige plus, il peint les besoins de Lyon. Lyon a besoin d'air, il étouffe, il s'étrangle avec la houille de Perrache. Vite de l'aggrégation, trois doses d'aggrégation!

« Considérant que la ville de Lyon ne possède que trois des rives des deux fleuves qui la traversent et qu'elle est vivement intéressée à l'endigement complet du Rhône et par conséquent à la rive gauche de ce fleuve; »

L'endigement du Rhône doit intéresser la commune de la Guillotière autant que la ville de Lyon et la possession commune de cette rive nécessaire peut devenir l'objet d'une négociation spéciale entre les deux intéressés, sans la nécessité de l'aggrégation. Mais M. Terme ne connaît que des remèdes héroïques; c'est avec l'épée qu'il tranche les difficultés; il ne veut pas négocier, il enlèvera la rive par l'aggrégation.

« Considérant qu'il est du plus haut intérêt pour la ville de Lyon d'éloigner de son centre les fortifications qui dans le cas de guerre et de siège pourraient compromettre son existence; »

Les trois communes ont-elles réclamé contre l'établissement d'une nouvelle enceinte de fortifications? Récusent-elles l'honneur d'être les postes avancés de la ville de Lyon? Nullement, mais comprises dans cette enceinte, elles veulent jouir de leurs droits municipaux, condition qui n'est point incompatible avec un système quelconque de fortifications.

« Considérant qu'en cas de guerre, Lyon étant divisé en six communes, il serait impossible au commandant militaire, obligé de s'entendre avec six maires et de diriger six gardes nationales, de donner à son action cet ensemble, et cette unité sans lesquels il n'y a pas de défense possible; »

En cas de guerre, l'existence des mairies particulières ne peut aucunement gêner les opérations de la défense. Tout obéit alors à l'impulsion militaire, et l'action de l'administration civile, continuée à l'intérieur pour les besoins de la population, ne se confond point avec l'action de l'autorité militaire, à laquelle la direction de la garde nationale mobilisée ou détachée est subordonnée. Si le commandant militaire a besoin d'un renfort de garde nationale, ou de la faire marcher pour un service quelconque, il en donne avis aux mairies, et les maires de ces communes feront leur devoir aussi bien au moins que le maire de Lyon; plus près du théâtre du danger que celle de la ville, leurs gardes nationales n'attendront pas d'elle l'exemple de la discipline et du courage. Quant à la correspondance du commandant avec plusieurs maires, elle ne sera pas moins praticable à Lyon que doit l'être à Paris celle du commandant qui dirigera la défense de cette capitale et d'une partie de sa banlieue. La question de l'aggrégation n'y est pas, que je sache, à l'ordre du jour, parce que sans doute la nécessité n'en est point reconnue.

« Considérant que les avantages de la réunion ne sont pas pour les communes suburbaines une compensation suffisante de l'accroissement de leurs impôts; »

Paternelle sollicitude! Comment M. Terme vous pensez que les avantages que recueilleront les trois communes de leur aggrégation à la ville de Lyon, ne pourront compenser pour elles un accroissement d'impôts! et l'honneur de cette aggrégation vous le comptez donc pour rien? Heureux récipiendaires! comme on vous fait passer de velours! Que de flots de miel vont couler pour vous! Mais gare le prochain budget!

« Considérant qu'en imposant aux faubourgs des charges égales à celles de la ville, on pourrait amener leur dépopulation, et l'établissement de faubourgs plus éloignés, ce qui n'aurait lieu qu'aux dépens des faubourgs actuels et de la ville centrale elle-même; »

Vaisois! il faut vous y résigner. Vous n'êtes plus habitans de la commune de Vaise, mais d'un faubourg de Lyon. M. Terme l'a dit, il le répète, il vous le prouvera bientôt. Il

« sait bien que par l'agrégation des communes il améliore la condition de la ville de Lyon; il sait bien que par l'agrégation il égalise les avantages de l'habitation dans la ville et dans les trois communes, et que ces dernières éprouveront une double dépopulation, l'une au profit de la ville, l'autre au profit des communes limitrophes; il sait bien que les communes agrégées perdront leurs établissements, que la valeur vénale des propriétés s'y dépréciera, tandis qu'elle s'accroîtra pour les propriétés de l'intérieur de Lyon; il sait tout le détriment qui doit résulter de l'agrégation pour 40 à 50,000 âmes, et il ose avancer que la *division actuelle des populations*, division qui a toujours existé, est nuisible aux intérêts de tous. Fut-il jamais plus ironique assertion ? »

« Considérant que la ville n'a rien à perdre en conservant aux faubourgs des impôts inférieurs à ceux qu'elle supporte, puisqu'en résultat ce n'est que le maintien de l'état actuel des choses ;

Dans l'hypothèse où les impôts des communes agrégées resteraient les mêmes, ne seront-elles pas appelées à supporter la taxe extraordinaire dont vous allez grever, d'année en année, toutes les propriétés pour combler un déficit de cinq millions ? Et votre entrepôt général, comment en combinerez-vous l'existence avec celle d'entrepôts particuliers et de magasins dans ces communes ? Quand vous feriez payer à ces communes quelques centimes de moins par franc que la ville sur leurs impôts, et que d'un autre côté, vous aurez déprécié la valeur vénale de leurs propriétés, détruit leur commerce, que vous les aurez dépouillées de leur indépendance municipale, ne seront-elles pas autorisées à vous répéter qu'elles ont été sacrifiées aux seuls intérêts de la ville de Lyon ? Ne seront-elles pas autorisées à maudire éternellement ces novateurs politiques qui par ambition ou par esprit de système auront anéanti leur avenir si plein d'espérances ? »

« Considérant qu'en réunissant les faubourgs on ne nuit point à la valeur des propriétés de la ville, qu'on tend au contraire à l'accroître, et qu'il faut d'un autre côté éviter de diminuer la valeur des propriétés des faubourgs ;

Voilà la seule vérité, M. Terme, qui soit sortie de votre plume. Il est incontestable que la réunion des trois communes est toute dans l'intérêt de votre ville. Mais il fallait ajouter (ce qui n'est pas moins incontestable) que ces communes n'y trouveront que honte et ruine; et quelle que soit votre paternelle prévoyance pour elles, quels que soient vos talents administratifs, je vous mets au défi de les soustraire à ce résultat.

« Considérant que la réunion des faubourgs à la ville de Lyon, ne saurait jamais servir de prétexte à la division de la ville en plusieurs communes, puisque l'on rétablirait ainsi tous les inconvénients des divisions actuelles, inconvénients que l'on veut faire disparaître, et que du reste cette division amènerait la ruine de la ville de Lyon et l'anéantissement de leurs franchises municipales. »

Voici la perle des considérants ! voici le bouquet, et jamais cette dernière expression ne fut employée plus à propos ; car l'immense travail de M. Terme est une véritable composition d'artifices ; mais n'en aura-t-il que la durée ? Comment, M. Terme ! en agréant 40 à 50 mille âmes à la population actuelle de Lyon, vous ne voudriez qu'une mariée une et indivisible ? (Expression de bon souvenir.) C'est sous le même toit que seront faites toutes les affaires civiles et administratives de près de 200,000 âmes ; c'est aux Terreaux que je devrai me transporter pour présenter mon enfant nouveau-né, déclarer un décès, remettre une publication, signer un acte de mariage, réclamer un certificat, prendre communication des actes, etc., etc.

« Un tel vouloir, M. Terme, doit être regardé comme le *nec plus ultra* de l'égoïsme d'un citoyen central de Lyon. Et nous y consentirions !... et nous serions forcés d'y consentir ! A la lecture d'un tel considérant, je ne sais si je dois rire ou m'indigner et... ; mais non, je ne puis me persuader que le gouvernement, que les pouvoirs législatifs de France aient l'intention de nous courber sous un ordre de choses aussi absurde, et de sacrifier nos propriétés, nos libertés, notre bien-être à la prospérité future de la ville de Lyon qui met au nombre de ses franchises municipales le droit de changer l'existence de trois communes indépendantes et d'en faire ses faubourgs.

Placés, comme Français, sous la sauve-garde des lois, nous ne devons pas craindre la réalisation d'une telle combinaison politique, et nous voyons, sans inquiétude et avec un juste mépris, la faveur que l'autorité supérieure du Rhône accorde à cette œuvre d'iniquité et de ténèbres. Cette œuvre lui sourit, elle la prône, et il serait permis de croire qu'elle n'y est pas restée étrangère, lorsque l'on voit avec quelle facilité ont été obtenues les demandes irréfutables de quelque portion des habitants de deux communes tendant à obtenir leur séparation de ces communes. *Divisez pour régner*, a dit Machiavel. C'est un avis pour vous, Français qui habitez les trois communes ; vous voyez à quels nouveaux Machiavel vous avez à faire. Réunissez-vous, mais pas à la ville de Lyon.

Une lettre particulière de Berlin, reçue par un homme dont les informations sont généralement sûres, contient les passages suivants :

« Vos journaux n'ont pas en général attaché assez d'importance au voyage du prince royal de Prusse à Tœplitz, à l'exclusion de M. de Humboldt, car le roi de Prusse a été longtemps partagé entre l'influence toute pacifique du savant voyageur, et l'outrecuidance guerrière du prince son fils. Pour qui connaît l'intérieur de la cour de Berlin, il y a dans la victoire remportée par le prince royal un incident grave. Le prince est le représentant de l'absolutisme et des idées militaires de la noblesse prussienne, idées qui, dans l'état actuel, ne peuvent trouver d'application que contre la France et sa révolution. Il a hérité de la haine de sa mère contre vous, et, chose remarquable, il est à la tête de cette classe d'hommes qui, sous le nom de *Deutscheimters*, établirent la *Burchenschaft*, et contribuèrent si puissamment à la chute de Napoléon, classe qui, dans toute l'Allemagne, la vieille Prusse exceptée, n'a gardé de son ancien enthousiasme que le désappointement de ses espérances déçues de liberté, et un élan tout naturel vers la France de 1830.

« A l'époque du siège d'Anvers, je vous l'ai écrit dans le temps, il s'en est fallu de bien peu que l'influence du prince royal ne l'emportât complètement sur toutes les résistances qu'elle rencontre autour du roi. Déjà M. de Borstell, commandant militaire de la Prusse rhénane, avait reçu des instructions pour se tenir prêt au premier ordre avec les 3^e, 5^e, 7^e et 8^e corps. Le prince d'Orange qui comptait sur cette démonstration de la Prusse, devait attaquer en même temps du côté d'Eydhoven. Cette circonstance, dont je puis garantir l'authenticité, explique suffisamment la ténacité du roi Guillaume, et la résistance qui paraissait sans espoir du général Chassé. Au moment d'agir, M. de Lignitz et M. de Humbolt, empêchèrent la détermination du roi, encore plein des souvenirs d'Jéna, et à qui surtout il paraît qu'on fit comprendre qu'une guerre donnerait trop d'importance à son fils, dont il faut que vous sachiez que S. M. prussienne est très-jalouse.

« Mad. de Lignitz n'ira point à Tœplitz, elle est toujours dans des idées de paix et d'amitié pour le château des Tuileries, et, assure-t-on tout bas, en correspondance suivie avec la reine Marie-Amélie, qui la *bourre*, c'est le mot, de cadeaux et de galanteries dans toutes les formes. Ce sont des porcelaines de Sèvres, des chignons, des raretés, tout ce que les modes de Paris produisent de plus riche et de plus merveilleux. Je sais pertinemment qu'on avait voulu entamer des relations du même genre avec la jeune impératrice de Russie, mais cette princesse tout entière sous l'influence de son mari, qu'elle aime beaucoup, et un peu aussi sous l'empire des idées maternelles, a repoussé toutes les avances qu'on a voulu lui faire ou du moins ne les a accueillies qu'avec une froideur et une réserve extrêmes, etc., etc. »

La lettre suivante nous est adressée par un homme qui professe une doctrine qu'il est permis de regarder encore comme imparfaitement développée. Le public a donc le droit de demander que ceux qui la soutiennent la justifient à ses yeux, et c'est le devoir de la presse de servir à cette exposition, quel que doive être le jugement définitif de la raison publique, soit qu'elle adopte, soit qu'elle repousse les doctrines de M. Ch. Fourier.

C'est par ces motifs et sans partager les opinions qu'elle renferme que nous publions la lettre qu'on va lire.

« Monsieur,

« C'est avec un sentiment de tristesse profonde que nous avons lu dans le *Courrier de Lyon*, 29 juillet (Paris, correspondance particulière), un article dont nous ne vous demandons qu'à regret l'insertion dans votre estimable et patriotique journal.

« Une fille publique du quartier de la Cité étant dans un état complet d'ivresse, a frappé de cinq coups de couteau son amant, grenadier au 58^e de ligne. Des crimes analogues se reproduisent souvent dans la capitale. Comment se fait-il que des créatures infâmes qui se livrent au débordement de leurs passions et qui naturellement devraient être blâsées poussent si souvent à d'horribles extrémités le sentiment de la jalousie. Nous serions curieux de connaître à ce sujet l'opinion de MM. les phalanstériens, « eux qui voudraient que chaque homme et chaque femme pussent lâcher la bride à leurs douze passions. »

« Si cette note, d'une plate ironie, était conçue en termes tels qu'elle put nous sembler dictée par une pensée consciencieuse recherchant et voulant le bien, nous répondrions alors :

« Que nos douze passions étant loi de Dieu et principe actif de notre nature, peuvent et doivent être employées.

« Que c'est de leur libre essor et de leur emploi intégral que doit naître l'équilibre que la philosophie et la morale escobardent avec leurs codes de *duperies* et de *mensonges*.

« Que c'est la méthode contraire procédant par voie de contrainte et de compression, qui engendre ce débordement de passions que nous appelons *débauche*.

« Que *livrognerie*, le *vol* et l'*assassinat*, ainsi que mille autres vices ou crimes, sont l'apanage indispensable de notre civilisation tant vantée ! qui, abandonnant la société au hasard, n'a su régler ni les rapports des hommes entr'eux, — ni rendre à la femme les droits que ceux-ci lui ont violemment arrachés ; ni créer d'autres stimulans au travail que *la faim*, *la prison* ou le *bourreau* !

« Que le nom flétrissant d'*infâme* appartient seul à cet ordre social qui, outrageant l'humanité, arrache la femme des mains de la nature, la traîne dans la misère, l'attache à l'homme comme une vile esclave ! puis la jetant d'écueils en écueils, l'étouffe et la flétrit enfin dans la boue de la prostitution !

« Qui donc a mérité le nom d'*infâme* ! — Est-ce la femme, dont l'existence toute pleine d'amertume et de douleurs est entourée de mille pièges dans lesquels elle est presque toujours forcée de succomber ? Oh ! non. — Ce nom s'attache comme une *plaque hideuse* à cet ordre divinisé qui dote le peuple de maisons de *loteries* ! qui cadastre les maisons de prostitution, et qui vend des brevets d'*infamie* ! à lui ! à lui seul le nom d'*infâme*.

« Voilà ce que nous répondrions à un homme de conscience, ami de l'humanité ! — Mais nous avons pitié de la *grossière fatuité* du correspondant du *Courrier de Lyon*, et nous rougirions de lui répondre.

« Que si nous avons aujourd'hui tracé ces lignes, c'est que nous avons voulu que ce *peux chevalier* sache qu'il est aussi en province des phalanstériens, qui sauraient bien mettre un frein à ses *dégoutantes saillies*, si son esprit lui en fournissait encore. — Alors nous le saisirions, et le traînerions après nous dans le cloaque, nous saurions le forcer de se couvrir la face de la boue de cette civilisation ! pour laquelle il nous semble épris d'une passion tout-à-fait violente.

« Infâme ! a-t-il dit. — Nous serions bien malheureux, si ce mot ne devait bientôt disparaître devant la réalisation de la théorie sociétaire de CHARLES FOURIER.

« Un phalanstérien. »

RÉGENCE D'ALGER.

Monsieur,

Lorsque dans tous les esprits la colonisation d'Alger est un fait

accompli par une occupation incontestée pendant trois années, par l'acquisition, des Européens aux indigènes, de presque toutes les propriétés territoriales comprises dans les limites et même au-delà de notre domination, par l'établissement de nombreuses maisons de commerce et d'industrie ; colonisation qui, pour se développer avec éclat, n'a besoin que d'un régime intelligent et légal à la place du régime stupide et arbitraire sous lequel elle gémit opprimée ; le gouvernement recherche encore ou feint de rechercher des lumières avant de consacrer officiellement l'acte déjà consommé sous ses instigations officieuses. Et maintenant, du rapport d'une commission pourrait dépendre, si la mesure avait quelque chose de sincère, la conservation ou l'abandon de la régence, la prospérité ou la ruine des colons ! Cependant, hâtons-nous de le reconnaître, les choix du ministère sont rassurants, et la colonie elle-même n'eût point désiré de plus dignes arbitres de ses destins, si le temps, d'immenses travaux et d'heureux résultats n'avaient déformais affranchi cette question de la compétence des décisions humaines. Mais, d'ailleurs, que pourront apprendre au gouvernement et à la France ces honorables citoyens qui vont visiter, pour la première fois, nos possessions d'Afrique ? ce que chacun sait, le gouvernement surtout, que ce pays a 215 lieues de côtes riches de ports, havres et rades, sur 130 lieues de profondeur, sillonnées de fleuves, rivières et ruisseaux ; qu'il est séparé de la France que par deux jours de navigation ; que le sol est des plus fertiles et le climat délicieux ; que toutes les productions des tropiques doivent y prospérer à côté de celles de l'Europe ; que les indigènes de la plaine sont dociles, sobres et laborieux, et que leurs bras vigoureux, à peu de frais, se vouent à la culture de nos terres et aux soins domestiques de nos établissements ; que ce pays enfin sera une source intarissable d'immenses richesses pour les colons et la mère patrie, en même temps qu'il est une possession de la plus haute importance pour l'accroissement de notre marine et de notre puissance sur la Méditerranée. Qui peut ignorer cela ? Personne ! Aussi à mes yeux, cette commission, si elle n'est pas une conception dilatoire pour arriver à une lâche répudiation de tant d'intérêts et de si justes espérances, n'a d'autre devoir à remplir, pour justifier son voyage et son séjour en Afrique, effectués à la charge du contribuable, en supposant même que le gouvernement, dont elle partagerait les erreurs, soit resté rebelle à la conviction commune, que de constater si la clameur générale qui accuse l'administration est bien fondée ; si l'est vrai que notre soldatesque indisciplinée se soit rendue plus redoutable au propriétaire et à la propriété que les *Bédouins* ; si c'est elle, en totalité ou en partie, qu'il faut attribuer le pillage et la dévastation de nos récoltes et de nos habitations ; comment réprimer ces attentats, comment indemniser les victimes ; si l'est vrai que M. Genty, se rende de jour en jour de plus en plus odieux à ses administrés par la fréquence sans cesse croissante de ses actes d'arbitraire et de tyrannie, de concussion et d'impéritie ; si c'est à lui qu'il faut imputer la plus grande somme des calamités qui ruinent la colonie et exaspèrent le colon ; comment remédier à ces désastres, quelle peine doivent subir leurs auteurs. A cela seulement devrait se réduire l'œuvre de cette grande députation, et son arrivée à Alger être précédée, ou au moins être le signal de la promulgation d'un système de légalité ; car vainement on voudrait se le dissimuler, cet état pour Alger est une violation flagrante et permanente de la charte qui n'autorise le pouvoir arbitraire dans aucun cas, dans aucun lieu, dans aucun temps, c'est ce qui sera plus amplement démontré dans une consultation du barreau de Paris et de Lyon, à ce sujet spécial.

Je ne puis penser non plus que cette commission ait mandat d'aller s'assurer sur les lieux si un monstrueux *bon-plaisir* est la seule loi des gouvernans, et l'un des plus intolérables fléaux des gouvernés ; les jactances des uns et les gémissemens des autres ne tussent-ils pas parvenus jusqu'à elle, le *Moniteur universel* du 12 mai dernier lui aurait révélé cette félonie, que le ministre de la guerre, eu la héroïque courage de concevoir et de publier.

Les attributions spéciales dépendant de l'un des membres de cette commission, celles de M. Laurence, qui auraient pour objet l'organisation judiciaire, me sembleraient les moins oiseuses et pas entièrement destituées d'utilité, s'il était vrai que de nouveaux émoignages fussent nécessaires pour convaincre le pouvoir que la justice à Alger, dont il est le créateur médiat, est une institution dérisoire et scandaleuse ; mais peut-être en sera-t-il cette fois comme de la mission de M. Paravey, qui n'a été profitable qu'à l'intéressant pèlerin de la doctrine, auquel deux mois de prêches et d'investigations peut-être en Afrique, ont valu, au printemps de l'âge, le double titre de maître des requêtes au conseil d'état et de chef du bureau d'Alger au ministère de la guerre, indépendamment sans doute des grasses indemnités pécuniaires. Ce n'est pas au reste, les récompenses échues au missionnaire, n'était le chapitre pécune, que je critique, c'est uniquement cette basse mystification faite aux colons que je blâme.

Mais j'ai besoin, avant de terminer ma lettre, de revenir sur l'intérêt si pressant, si noble, si universel de la colonie d'Alger, que les préoccupations de la presse périodique à des scènes d'intérieur ont trop long-temps délaissée se débattre seule avec ses mauvais génies et ses tyrans ; de cette colonie l'espoir et l'objet de tant de sollicitudes, dont par reconnaissance pour ses armes, par amour de ses prospérités, et par dévouement à la civilisation et à l'humanité, la France doit agrandir ses domaines.

Non, je le dis avec une profonde conviction, non, toutes les sinistres apparences, tous les flétrissans desseins que nous lui connaissons, ne me feront jamais croire que le gouvernement veuille, et s'il voulait, qu'il ose trafiquer d'Alger. Mais si tels d'ailleurs étaient ou avaient pu être ses coupables projets ou ses lâches engagements, il en aurait seul la honte et les périls ; car la France, qui peut bien elle se targuer d'une *volonté immuable*, a toujours voulu cette colonie, acquise au prix du sang de ses enfans et aux acclamations de tous les peuples commerçans, naguère détrossés et rançonnés par le pirate de la régence.

La France, encore une fois, veut conserver sa colonie, son unique colonie, et sa volonté est souveraine au-dedans et au-dehors en cette question. Et puis, eût-il ce gouvernement, pour atteindre un tel but, pour commettre le sacrilège sacrilège d'Alger sur l'autel de la peur, eût-il encouragé les acquisitions des immeubles par les Européens qui les possèdent presque tous aujourd'hui à titre légal, me et onéreux, dans toute l'étendue au moins des points occupés. Eût-il, joignant la trahison à la sordidité, perçu des droits d'emproissement considérables à chaque mutation et transport de propriétés ? Eût-il encore sciemment voulu exciter à la fondation d'établissements de commerce et d'industrie que les produits du sol allaient abondamment alimenter, pour les compromettre ensuite ? Eût-il enfin prémédité de ravir à des millions d'hommes, déshérités de la fortune et accourus de toutes parts à la voix de solennelles promesses de colonisation, l'existence qu'ils ont pu s'y créer, et un asyle réparateur des outrages du sort ouvert dans ce pays aux malheureux sans pain et sans travail que recèlent nos grandes cités d'Europe qu'ils affectent toujours et troublent souvent ?

A ces considérations toutes puissantes, pour nier la possibilité, la vraisemblance même du dessein de l'abandon d'Alger, les raies sons relativement secondaires déjà succinctement exposées, mais

encore d'une haute importance, des grandes relations de commerce avec l'intérieur de l'Afrique, des débouchés de nos produits agricoles, industriels et manufacturiers, pour les besoins des populations nombreuses de ce pays, et leur échange contre les denrées et les matières premières de ces climats fortunés dont la France est tributaire de l'étranger sans compensation; les sucres, les huiles, les soies, les cires, la cochenille, l'indigo, les cotons, les laines, les cuirs, la pelleterie, les métaux précieux, qui entrent pour plusieurs milliers de millions dans notre consommation et fabrication annuelle, nous devons les retirer un jour très-prochain de la riche colonie d'Alger; les percales et les calicos dont les indigènes font un emploi si considérable pour leurs vêtements et les inhumations; la joaillerie, la bijouterie, les porcelaines et les cristaux, la quincaillerie, les instruments aratoires, les machines et outils d'arts et métiers, qu'ils tirent tous exclusivement de l'Angleterre; les draps de laine, de soie et de coton, les broderies et les passementeries d'or et d'argent et de toute autre nature qu'ils prodiguent dans leurs costumes des deux sexes, dans leurs meubles, dans le harnachement de leurs chevaux, et que l'Italie et l'Espagne leur fournissent presque sans concurrence; désormais, avec la suppression ou la réduction des droits qui frappent inconsiderablement ces marchandises nationales à leur entrée dans le port de la colonie, ce seraient Paris, Lyon, Sedan, Louviers, Elbeuf, St-Etienne, Roanne, et tant d'autres villes de France, qui approvisionneraient ces vastes contrées que la colonisation rendra de plus en plus peuplées et plus prospères, plus soumises aux goûts et aux exigences de la civilisation en proportion de leurs facultés à les satisfaire.

Il serait superflu d'ajouter à cette esquisse, pour compléter le tableau si varié de l'intérêt que renferme la colonisation d'Alger, il serait sans doute plus superflu encore de rappeler toutes les considérations qui font une loi d'honneur et d'unité générale au gouvernement français de proclamer l'incorporation de l'ancienne régence d'Alger au territoire du royaume, soit comme partie intégrante, sous le nom de vingt-et-unième division militaire, soit comme partie dépendante sous le nom de colonie française d'Afrique.

Mais si le pouvoir méconnaissait ses droits et ses devoirs, les vœux et les besoins de la nation, pour prévenir un conflit entre elle et lui, conflit toujours funeste, ce serait à la presse, si générale et si puissante; à la garde nationale, qui a déjà donné tant de preuves de son dévouement au trône du 7 août; aux citoyens amis du repos de la gloire et du bonheur du pays, à conjurer tant et de si graves périls par de fermes et convenantes supplications au roi, aux chambres et aux ministres.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance des sentiments d'affection et de patriotisme de,

Votre très-humble et très-lévégué serviteur,
CAPPE, AVOCAT,

Député de la colonie d'Alger, 8 Cité Bergère.
Paris, 28 juil et 1833.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)
Paris, 30 juillet.

Hier une sorte de tapage a eu lieu aux Champs-Elysées, au Concert d'Été, dont l'entrée était gratuite ce jour-là. On a demandé le *Chant du Départ* que la police a défendu sur tous les théâtres et dans les établissements publics. L'orchestre s'étant refusé, d'après les ordres de l'autorité, a obtenu par la suite le public, un désordre violent s'en est suivi, et le concert a été d'abord suspendu, puis définitivement interrompu.

— A l'Opéra, tous les spectateurs du *gratis* ont exigé que la *Marseillaise* fût chantée en entier; mais ils ont interrompu le chant de la *Parisienne* dès le premier couplet. Dans d'autres théâtres un couplet seulement de la *Parisienne* a été sifflé.

— La fête d'hier a généralement été très-gaie et très-animée. C'était particulièrement la fête du peuple, celle du spectacle gratis et des distributions de comestibles.

— Il paraît décidé que c'est sur l'esplanade des Invalides que l'obélisque de Luxor sera définitivement érigé.

— Voici les trois anniversaires de juillet passés, sans qu'aucune des sinistres rumeurs que la police avait cru devoir mettre en circulation, se soient réalisées. Il faut pourtant lui savoir gré de ne pas avoir fait naître quelque commencement d'émeute et de s'être contentée de la découverte d'une prétendue conspiration républicaine.

Maintenant les journaux du ministère font tous leurs efforts pour prouver qu'il y a eu enthousiasme pour la grande revue, et que les cris *vive le roi* ont été nombreux. Cependant tous ceux qui ont vu la revue peuvent dire que tout était froid et silencieux, et qu'aux cris de *vive le roi* se mêlaient à chaque instant ceux beaucoup plus forts de: *A bas les forts détachés!*

— M. le maréchal Soult n'est pas encore arrivé à Paris. Il paraît qu'on lui a fait entendre que revenu dans la capitale immédiatement après les fêtes, c'était faire croire que la solennité qu'on y avait donnée n'avait pas reçu son approbation. On l'attend du reste dans deux ou trois jours.

— Des lettres de Rotterdam disent que le choléra sévit dans cette ville avec plus de force qu'on ne s'y attendait. Il y meurt jusqu'à 50 personnes par jour.

— Il faut croire que don Miguel se croit lui-même réduit à la dernière extrémité, car il cherche maintenant à employer la clémence pour voir si elle pourra lui rallier des partisans. Il vient de publier une amnistie pour tous les soldats de don Pedro qui voudraient venir le rejoindre. Lorsqu'un homme aussi cruel que don Miguel en est arrivé à une semblable extrémité, et qu'il se trouve forcé de faire violence à son caractère, on doit penser qu'il regarde ses propres affaires comme désespérées.

— Toutes les possessions anglaises réunies contiennent 431,390,372 habitans, sur lesquels 18,086,675 appartiennent à l'Angleterre; 2,365,930 à l'Ecosse; 803,000 au pays de Galles; 72,000 au Bengale et le reste dans les autres comptoirs ou possessions de l'Angleterre.

— D'après les dernières nouvelles de Londres et de La Haye, la conférence de Londres a encore fait peu de progrès dans les négociations. Les plénipotentiaires redoublent de politesse les uns vis-à-vis des autres, mais on voit qu'ils hésitent à entamer le point essentiel de la négociation.

— Le *Moniteur* donne encore aujourd'hui des détails sur les journées de fête. On y remarque l'article suivant:

« L'obélisque de Luxor simulé sur la place de la Concorde est observé sur toutes ses faces et de tous les points de vue par les nombreux spectateurs qui le visitent, et répondent à l'appel très-sage qui, en quelque sorte, a été fait à l'opinion publique. L'emplacement, sur la convenance et la propriété desquels cette opinion est consultée, est l'objet

des entretiens du public. Jusqu'ici les avis ne paraissent pas unanimes. Le bel effet de l'obélisque n'est pas contesté. Il est des points de vue d'où il est admirable; mais beaucoup de personnes craignent qu'il ne rompe trop la perspective de la belle avenue de Neuilly, et qu'il ne nuise à l'aspect du palais et de l'arc de triomphe. Le simulacre élevé sur la place des Invalides paraît réunir plus de suffrages. Nous ne discutons point, nous énonçons. »

AUTRE CORRESPONDANCE.

Toutes les troupes de la garnison de Paris ont reçu à l'occasion des anniversaires de juillet double ration pendant les trois jours; cette faveur s'est étendue jusque sur les militaires en prévention retenus dans les prisons. Nous avons déjà annoncé la remise de toutes les peines de discipline. La garde nationale en a été exceptée. Elle a été cette fois enveloppée elle-même dans la royale antipathie pour les amnésies politiques, et l'hôtel de Bazancourt ne perdra pas un de ses hôtes. Retardataires et récalcitrons, vous avez compté en vain sur les journées de juillet pour payer vos arriérés au conseil de discipline, il vous faudra solder le compte de votre négligence dans son intégrité.

— Un nommé Constant qui a déjà subi plusieurs condamnations judiciaires s'était mis hier en frais de toilette avec deux de ses confrères et essayait de s'introduire dans le bal de l'Hôtel-de-Ville où l'argenterie et les cachemires du vestiaire leur faisaient espérer une riche moisson, il ont été arrêtés au bas de l'escalier de l'hôtel de la préfecture.

— On remarquait hier parmi les contumaces affichés au palais de justice un M. Delaulne, avocat à la cour royale de Paris, et T***, négociant, prévenu de comp. et contre l'état; chacun se demandait si ce M. T*** n'était pas le même que celui qui est maintenant attaché à la police de la librairie, et qui était accusé d'avoir pris part à l'aire de la rue des Prouvaires.

— M. Foudras, chef de division, le sous-préfet de Sceaux et quelques chefs de bataillons des diverses légions, ont eu de nombreux rapports avec le préfet de police et se sont rendus à plusieurs reprises à la préfecture; ces Messieurs, comme honteux de telles relations, se cachaient au fond de voitures de place.

— Il était d'usage dans les fêtes de la restauration d'accorder huit francs par tête aux forts de la Halle et aux charbonniers pour un banquet qui leur était donné par la ville. Quelques journaux ministériels avaient annoncé la continuation de cet usage; mais les administrateurs, trop occupés de celui qu'ils devaient donner aux ministres à l'Hôtel-de-Ville, ont oublié le banquet populaire, et répondu aux intéressés qui ont cru devoir se plaindre de se voir frustrés de ce qu'ils regardaient comme un droit acquis, que cela eût donné trop de sous à l'administration.

— On fait aujourd'hui les préparatifs de départ de la reine pour Bruxelles.

— L'absence des principaux personnages diplomatiques s'est fait remarquer dans toutes les fêtes, mais principalement au bal de l'Hôtel-de-Ville, où les broderies et les brillans uniformes de leurs secrétaires d'ambassade ne servaient qu'à la mieux constater. Ces Messieurs se sont contentés d'envoyer leurs doublures pour jouer leur rôle dans cette circonstance. Ils ne pouvaient déroger au point de se compromettre avec les jeunes mariés dont la présence rappelait l'origine révolutionnaire, et par quel sang la nouvelle royauté et l'aristocratie se sont enrichies. La place de l'Hôtel-de-Ville, théâtre de la victoire du peuple, était trop près pour qu'ils osassent s'y hasarder. Mais Louis-Philippe et son cortège ostraient assez de garantie pour autoriser un secrétaire officiel.

— Malgré le favoritisme qui avait présidé à la distribution des lettres d'invitation pour le bal de l'Hôtel-de-Ville, le roi qui s'y est rendu à dix heures avec la reine, Mad. Adélaïde, la princesse Clémentine, les ducs d'Orléans, de Nemours et la princesse Joinville, n'a point été reçu avec cette unanimité d'enthousiasme auquel il avait droit de s'attendre de la part d'une société ainsi choisie. Quoiqu'il ait fait le tour de toutes les salles, distribuant partout ces saluts qui semblent devenus chez lui un mouvement machinal, des cris peu nourris de *vive le roi* ont à peine payé ses salutations multipliées. Ces cris ayant été proférés avec un peu plus d'ensemble au moment où il est monté sur le trône-fauteuil qu'on lui avait préparé, il a porté la main sur son cœur, avec une grande apparence d'émotion: aussitôt tout le monde a fait silence, croyant qu'il voulait parler, il répéta en effet le même geste en disant: *Messieurs, je suis profondément touché!* Mais s'étant arrêté un instant, le cortège qui l'environnait a étouffé par ses cris les autres paroles de cette allocution, si tant est qu'il l'ait continuée.

Le quadrille annoncé par les journaux comme devant être dansé par les premiers sujets de l'Opéra, n'a point eu lieu, au grand désappointement de plus d'un des spectateurs qui s'en allaient en disant qu'après tout ils auraient bien dû s'y attendre.

Pouvait-on s'attendre à voir observer un programme de l'Hôtel-de-Ville?

— Chaque jour une dépêche télégraphique transmet aux provinces l'état de la capitale et rapporte aux ministres la statistique des autres fêtes des provinces, afin que l'on puisse préparer à l'avance les récits d'enthousiasme monarchique que doit successivement enregistrer le *Moniteur*.

Nouvelles.

On lit dans le *Peuple Souverain* de Marseille: Bravo! gardes nationaux marseillais. Vous vous êtes montrés à la fois aussi patriotes et plus sages que vos pères; votre intelligence, votre dignité calme et énergique ont surpassé nos espérances. La journée du 28 juillet restera gravée dans nos souvenirs comme un précieux monument des progrès politiques de nos générations nouvelles; nous l'opposons fièrement aux détracteurs du peuple. Que toutes les gardes nationales de France aient fait aussi bien que vous, Marseillais! et la souveraineté populaire ne sera plus seulement un beau mot inscrit sur le frontispice de la constitution.

Les journaux du pouvoir avaient dit à la milice citoyenne: crier à *bas les bastilles!* c'est crier *vive la république!* La milice citoyenne en a pensé ce qu'il lui a plu, mais elle n'en a pas moins crié: à *bas les bastilles!* Ce mot d'ordre des amis de la liberté, répandu dans la France entière par la presse patriote, plus sûre d'être écoutée que le télégraphe, a réuni dans une explosion commune d'indignation les diverses nuances de l'opinion nationale. C'est un grand pas de fait. L'attitude du pouvoir nous en révélera bientôt les conséquences, soit qu'il s'obstine dans les voies fatales qui ont perdu ses prédécesseurs, soit que s'avouant vaincu, il se résigne à un

changement de système, ce qui n'est pas probable ni même à désirer, car les reviremens perpétuels d'une cour sans bonne foi, offrent trop peu de garanties aux peuples, et ce sont les gouvernemens décidément pervers qui amènent la nécessité des grandes améliorations.

Nous ignorons encore quel effet le retrait des mesures d'embastillement a produit sur la revue du 28 juillet à Paris. Une dépêche télégraphique, répandue avec profusion dans la soirée d'hier par nos autorités locales, annonçait que tout allait au mieux pour la royauté redevenue citoyenne. Vous savez quelle confiance mérite en pareil cas une dépêche télégraphique et une assertion quelconque de l'autorité; ainsi suspendez votre jugement jusqu'à plus ample informé. Ce qu'il nous importe à nous, organe de l'opinion la plus avancée de la troisième ou seconde cité de la France, c'est de constater l'effet produit dans la revue d'hier par la vive et chaleuse opposition de notre garde citoyenne.

Eh bien! cet effet a été immense. C'est la première fois, depuis les beaux jours de 1830, qu'une pareille unanimité de sentimens et de vœux a éclaté dans tous les rangs de notre population. Républicains avoués ou timides, constitutionnels depuis long-temps désenchantés, juste-milieu progressif, juste-milieu stationnaire même, tout ce monde s'est trouvé d'accord pour protester contre les projets liberticides de la cour et contre les faveurs prétendues honorables qu'elle emploie à séduire et flétrir nos concitoyens. Et qu'on ne dise pas ceci l'œuvre des anarchistes, des prolétaires, des gens sans aveu et sans intérêt au maintien de la chose publique. C'étaient de bons négocians, vive-dieu! des notaires, des avocats, des propriétaires opulens qui fesaient à la barbe de l'autorité stupéfaite cette émeute légale contre le rétablissement des bastilles et la prostitution des croix d'honneur.

Le 28, un soleil chaud et éclatant, comme le soleil désormais historique de juillet 1830, éclairait notre beau ciel du Midi. Dès huit heures du matin, les deux légions de notre garde nationale, plus nombreuses qu'elles ne l'avaient été depuis deux ans, et toutes les troupes de la garnison occupaient dans toute leur étendue les deux avenues des allées des Capucines et de Meilhan. Nous savions d'avance que la grande majorité des gardes nationaux était fortement indisposée contre l'embastillement de Paris et contre la distribution de croix furtive, faite de la veille aux deux colonels; mais nous-mêmes n'aurions pu prévoir la force et l'unanimité avec lesquelles ces sentimens ont éclaté. A peine les autorités civiles et MM. les généraux, qui commandent la division et le département, sont arrivés au bas des allées des Capucines, où stationnait la 1^{re} légion de notre milice citoyenne, que ces cris unanimes sont partis de tous les rangs: *A bas les bastilles! à bas les croix! vive la liberté!* Un de MM. les généraux a fait entendre le cri de *vive le roi!* on lui a répondu par le cri de *vive la nation!*

Aussitôt ces cris, communiqués électriquement sur toute la ligne, ont été répétés à la tête, au centre, à l'extrémité des légions, et n'ont pas cessé jusqu'à ce qu'on ait perdu l'état-major de vue. On ne saurait se faire une idée de la décontenance de tous ces pauvres fonctionnaires, obligés de parcourir à pas hâtés une étendue de chemin de plus de vingt minutes, en présence de l'élite de la population, sous le feu de ces clameurs réprobatrices mêlées de sarcasmes de toute espèce contre le personnel et le système du pouvoir actuel. Nous ne finirions pas si nous voulions relever ici tout ce qui a été dit de mots piquans, de vérités sévères, de poignantes épigrammes sur le passage de ces messieurs. L'esprit marseillais, avec sa vivacité naturelle, qui saisit si bien le côté grotesque des faits les plus tristes de la politique actuelle, s'est montré à tel qu'il est, inépuisable de saillies et de charges en action.

La plus délicieuse bouffonnerie que nous ayons remarquée a été celle de deux compagnies entières de gardes nationaux, qui portaient à leurs fusils des croix de fer-blanc suspendues à un sale ruban rouge, et qui les ont fait pleuvoir sur MM. de l'autorité à mesure qu'ils passaient devant eux. Il fallait voir ces messieurs hâter le pas pour se soustraire à cette pluie de croix que leurs pareils n'ont pas toujours dédaigné de ramasser dans la poussière. Ils avaient tellement hâte d'en fuir, qu'ils ont négligé de passer devant le front de l'artillerie, craignant sans doute de sa part quelque nouvelle mystification. En arrivant sur les allées de Meilhan, le général Garavaque, pour se débarrasser des cris des gardes nationaux, s'est élancé sur le front de la ligne en répétant à plusieurs reprises le cri de *vive le roi!* les soldats, par une hésitation bien naturelle en présence de la manifestation de la garde nationale, n'ont répondu que mollement à ce cri. Mais messieurs de la revue n'étaient pas encore au bout de leurs tribulations: en quittant les Allées, ils avaient à se rendre au cours Bonaparte pour l'inauguration du buste du premier consul, où les mêmes cris de *vive la nation, à bas les croix, à bas les bastilles*, les ont assaillis, mêlés aux chants du *Départ* et de la *Marseillaise*, tant qu'a duré le défilé au pied de la colonne.

Il faut le dire, jamais désapprobation d'un système de gouvernement par la nation armée n'avait été si complète ni si hautement exprimée. Nous verrons si le 7 août dissoudra notre garde nationale. S'il prend cette détermination, les patriotes, qui connaissent l'organisation des carlistes, aviseront à ce qu'ils auront à faire pour la défense de la cité.

— Au moment où le roi est rentré aux Tuileries, des groupes très nombreux stationnaient dans la cour et le regardaient sans même répondre par des saluts aux politesses affectées du roi-citoyen.

Dans la foule, se trouvait un jeune homme de l'Ecole Polytechnique, qui n'a pas cru qu'il fût dans les obligations de son état de donner des marques d'estime ou de respect à ce qui lui semble au fond peu estimable ou respectable. La livrée du roi s'est montrée furieuse, et ne sachant à qui s'en prendre, elle a été trop heureuse de trouver là cet uniforme.

Trois laquais (car nous ne croyons pas, comme le dit la *Gazette de France*, que des officiers de l'armée ou de la garde nationale, fassent une police aussi ignoble) trois laquais sont donc venus successivement vers ce jeune homme.

Premier laquais, à l'élève: Monsieur, quand le roi passe, on salue.

Second laquais, au même: Monsieur, un militaire doit donner l'exemple.

Troisième laquais, avec fureur: Qu'on prenne le nom de ce polisson-là!

Aussitôt, on s'est attroupé et nous ne savons pas quelle a été la suite de tout ce tapage à propos d'un chapeau. Seulement nous oserions affirmer que le faafaron qui a si auda-

ciusement lancé cette injure du haut de son cheval et sous la protection d'une nombreuse escorte, serait incapable de la répéter en face et tête à tête au jeune homme qu'il a si indignement maltraité.

Il faut remarquer pourtant que ce diseur de grossièretés était un des hommes qui approchaient Louis-Philippe de plus près. Nous avons cru qu'on se contenterait de prendre dans la rue de Jérusalem la bande des claqueurs à la course, est-ce qu'on y recrute aussi des gardes-du-corps ?

(Tribune.)

— On écrit d'Épinal, 23 juillet :

« Le corps des officiers et sous-officiers du bataillon de la garde nationale d'Épinal est allé rendre visite à M. Deblaye, son commandant, afin de lui témoigner de la manière la plus amicale qu'il improvise l'arrêté de suspension prononcé contre lui par M. le baron H. Siméon, en conseil de préfecture. Le capitaine Collard, désigné par l'autorité pour remplir par intérim les fonctions de M. Deblaye, ayant fait battre le rappel dimanche dernier, pour passer la revue du bataillon, un très-petit nombre de gardes nationaux répondirent à cet appel. Réunis sur la place d'armes, ils réclamèrent leur commandant. M. Collard leur ayant répondu qu'il était momentanément suspendu, et que lui était chargé de remplir ses fonctions, tous rompirent spontanément leurs rangs et s'en retournèrent chez eux. »

(Patriote de la Meurthe.)

— La disgrâce de M. Gauja (ancien gérant du National) excite dans le département de l'Ariège les plus unanimes regrets. Voici ce qu'on nous écrit de Foix, 21 juillet :

« A peine la nouvelle du changement inattendu de notre préfet a-t-elle été connue, que le corps municipal, tous les fonctionnaires, les officiers de la garnison et les principaux hatans se sont empressés d'aller exprimer à M. Gauja les regrets qu'il excite la disgrâce dont il est si injustement l'objet. La douleur est générale; mais une scène vraiment touchante a eu lieu ce matin. La garde nationale, réunie pour se préparer aux fêtes de juillet, a demandé, après la revue, à aller en corps témoigner au magistrat qui lui a constamment inspiré une si vive sympathie, combien son éloignement lui fait éprouver de peine. »

Ce vœu a été accueilli. Lorsque cette inspiration de la reconnaissance a été connue, la population s'est jointe à la garde nationale. La cour de l'hôtel de la préfecture, quoique très-vaste, suffisait à peine à l'affluence. M. Gauja n'a pu se dérober à ce témoignage de l'affection de ses administrés. M. le maire de Foix lui a dit :

« Digne magistrat, les rapports fréquents qui ont existé entre vous et la garde nationale lui font sentir vivement la perte qu'elle vient de faire. Aussi a-t-elle voulu se présenter en masse pour vous faire agréer l'expression de la douleur que lui cause une si brusque séparation. Puissiez-vous trouver dans cette démarche spontanée la preuve de sa sympathie et de ses regrets qui vous accompagneront partout où le destin vous appellera. »

« M. Gauja avait peine à contenir son émotion. Tous les yeux étaient mouillés de larmes. C'était la séparation d'un père d'avec ses enfants. »

« Que n'était-il témoin de ces touchans adieux, de l'expression vraie de ces sentimens bien désintéressés, le ministre qui a si lestement ordonné un tel changement !... »

(France Méridionale, journal ministériel.)

— L'Echo du Peuple de Poitiers raconte qu'à Poitiers, comme ailleurs, on a cru devoir demander aux prêtres anti-révolutionnaires des prières pour nos martyrs de juillet. A cette occasion M. le maire, ayant écrit à M. l'évêque pour lui demander l'heure à laquelle se ferait la cérémonie funèbre de la cathédrale, et n'ayant pas cru devoir lui donner du Monseigneur, en reçut la réponse suivante :

« Monsieur le maire, « L'heure de la cérémonie n'est point encore fixée. Quand elle le sera, j'en instruirai d'abord M. le premier président Descordes, première autorité de cette ville, vous en serez ensuite prévenu ainsi que M. le préfet. « P. S. Je suis étonné que dans votre lettre vous m'avez traité de monsieur, quand vous savez fort bien que j'ai droit au titre de monseigneur qu'aucune loi n'est encore venue m'enlever. »

Les autorités de Poitiers, ajoute l'Echo du Peuple, doivent maintenant savoir ce que l'on gagne à caresser les prêtres.

— On écrit de Louvain, 25 juillet :

Hier, vers 7 heures de soir, un rassemblement de femmes s'est formé rue de la Mondaie, derrière l'Hôtel-de-Ville, à l'occasion d'un mariage qui allait être célébré devant l'officier de l'état civil entre le sieur B.... et mademoiselle B.... La cause de ce rassemblement fut, à ce que l'on dit, que quatre filles avaient des enfans de ce même B., et qu'elles y étaient pour empêcher son mariage. Heureusement le sieur B. en a été quitte pour quelques huées de la foule, et le sieur S...., un des témoins, pour un soufflet à la figure reçu d'une de ces filles qui l'avait pris pour le sieur B.

— M. Bouillé, négociant, demeurant rue Neuve-St-Eustache, n° 16, a trouvé, en rentrant chez lui, son domicile envahi par la police, qui a enlevé ses armes, ses effets, sa correspondance. Plusieurs bijoux précieux ont disparu de l'endroit où ils étaient placés. Les serrures de sa commode et de son secrétaire ont été brisées. M. Bouillé s'est transporté chez le commissaire du quartier, qui a refusé de lui donner communication du procès-verbal de saisie. Autant vaudrait vivre dans une caverne que sous la juridiction de la police de M. Gisset. Que veulent donc ces hommes avec leurs insolentes provocations ?

(Tribune.)

Les citoyens Félix Avril, dont l'arrestation a été opérée par M. le général Gabriel Delessert, maire de Passy, Lagarde, Huré, Guernon, A. Payen, Mauriencourt, ont été transférés hier matin à Sainte-Pélagie, après être restés cinquante heures dans les cabanons étroits, méphitiques et enverminés de la préfecture de police. Lorsque ces citoyens, tous prévenus de complot contre la sûreté de l'état, quittaient la rue de Jérusalem, le dépôt s'encombrait d'autres patriotes, parmi lesquels figurent MM. Labœuf, Billard, Vielbanc, Lambert, etc.

Les trois citoyens Varéchère, frères, ouvriers mécaniciens, arrêtés il y a quelques jours, ont été également amenés à Ste-Pélagie, par suite d'une perquisition de police, au moyen de laquelle tous leurs papiers ont été saisis. Un autre ouvrier ébéniste, Olivier Bonjour, a été également arrêté chez lui, sans qu'il ait pu savoir pourquoi.

Le fait brutal qui a eu lieu chez M. Bouillé s'est également renouvelé chez M. T..., rue Vivienne, n° 2 bis. Le commissaire de police s'est présenté à ce domicile, et, sans exhiber de mandat, il a fouillé les armoires et les malles, brisé les serrures des secrétaires et des commodes, et, ne pouvant mieux faire, il a enlevé un parapluie.

(Tribune.)

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Les amis du comte Grey ont fait dernièrement la remarque que, quoiqu'il paraisse encore plus âgé qu'il ne l'est réellement, il n'a jamais été plus propre aux affaires que dans ce moment. Il ne se ressent plus, qu'à de rares intervalles, de la maladie nerveuse qui l'a tant tourmenté dans le temps, et il travaille souvent pendant dix heures par jour sans se trouver fatigué. On ne sache pas qu'il ait jamais préparé un de ses discours, mais lorsqu'une discussion importante doit avoir lieu à la chambre des lords, il s'enferme pendant environ une heure avec M. Edward Ellice, son beau-frère, et secrétaire-d'état de la guerre, pour s'entretenir du sujet en discussion; et comme M. Ellice est le plus libéral de toutes les personnes qui remplissent les hautes fonctions de l'état, son étroite intimité avec le premier ministre a fortement corroboré l'opinion que S. S. ne partage et n'approuve pas tous les sentimens de quelques-uns de ses collègues.

Le public qui sait faire la comparaison de la chaleur avec laquelle lord Grey s'exprime sur les questions de politique étrangère, et le silence ou plutôt la froideur de lord Palmerston sur les mêmes sujets, le public pense que le noble secrétaire d'état pour les affaires étrangères doit moins la conservation de son emploi à l'amitié du premier ministre qu'au patronage de S. M. Nous pouvons dire cependant que l'envoyé d'un pays libéral, ayant récemment exprimé à lord Grey ses craintes que lord Palmerston ne fût pas favorable à la politique des pays libres, le premier ministre lui répondit: « Je sais que c'est l'opinion que l'on a de lui, mais je suis maintenant très-satisfait des principes et de la sincérité de lord Palmerston. »

Cette réponse a été faite par lord Grey au comte Flahaat lorsqu'il vint en Angleterre chargé d'une mission spéciale du roi des Français.

(Court-Journal.)

— Il paraît d'après une lettre de Porto que c'est le général Saldanha qui a conduit en personne la charge à la baïonnette qui a repoussé avec tant de succès les miguélistes dans leur attaque du 5.

On ne sait peut-être pas que cet officier fut un de ceux que l'on choisit pour diriger l'attaque contre St-Sébastien dans la dernière guerre. Sir Noël Hill, qui commandait le régiment portugais dont Saldanha était commandant en second, avait été chargé de cette tâche difficile; mais comme il se trouva dangereusement malade, Saldanha s'offrit volontairement et fut accepté. Dans la nuit qui précéda l'attaque, après avoir fait son testament, il invita plusieurs officiers à souper pour leur donner et en recevoir ce qu'on appelle un dernier adieu.

Il revint cependant de cette expédition dangereuse couvert de gloire et, nous croyons même, sans avoir été blessé.

(Idem.)

— Les journaux quotidiens annoncent que les ministres ont fait de nouvelles ouvertures à M. O'Connell. Après avoir été aux renseignemens, nous pouvons assurer que cela n'est pas exactement vrai.

On avait insinué aux ministres que M. O'Connell ne serait pas très-éloigné d'accepter un emploi. Un personnage lié avec les membres du gouvernement et un membre influent de la chambre des communes parlèrent à deux ou trois des amis intimes de M. O'Connell à ce sujet, et entre autres à M. T. Attwood, représentant de Birmingham, mais il ne paraît pas qu'il ait été fait aucune ouverture.

— Pendant que le maréchal Bourmont était à Londres, il a eu plusieurs entrevues avec deux officiers de haut rang dans notre armée, qui ont servi long-temps en Portugal et qui étaient parfaitement en état de prononcer sur le mérite de ses plans. On assure que lorsque le duc de Wellington en eût pris connaissance, il exprima une opinion très-favorable sur les dispositions de Bourmont, mais il lui dit aussi qu'il était peut-être tard. S. G. a déclaré, depuis le commencement de la lutte entre les deux frères, que la seule chance de succès pour don Pélro était que le peuple se déclarât en sa faveur; et le long espace de temps pendant lequel l'ex-empereur a été enfermé dans Porto a prouvé que le duc avait raison.

(Idem.)

librairie.

NOTE EXPLICATIVE SUR

L'EMPRUNT GREC

DE 60,000,000 FR. CAPITAL

QUI SE NÉGOCIE AUX BOURSES DE PARIS ET LONDRES,

suivie

DE DOCUMENTS AUTHENTIQUES;

Ornée d'un très-beau Portrait de S. M. OTHON I^{er}.

A Paris, à l'Office-Correspondance de J. BRESSON et BOURGOIN, rue Notre-Dame-des-Victoires, 18.

A Lyon, chez BOHAIRE, rue Puits-Gaillet, n° 9. (2079)



A dater du 26 juillet 1833,

LES

PAQUEBOTS A VAPEUR

Du Rhône

Partiront à 5 heures du matin de la chaussée Perrache, les jours PAIRS du mois de juillet et les jours IMPAIRS du mois d'août.

PRIX DES PLACES :

Pour AVIGNON, premières, 30 f.; secondes, 20 f. S'adresser quai de Retz, n° 42. (2027 4)

PAQUEBOTS A VAPEUR

sur la méditerranée.

Le public est prévenu qu'il n'a été établi aucune quarantaine dans les ports où touchent les Paquebots de Marseille Naples. Ce trajet s'effectue, comme par le passé, sans aucun inconvénient pour les voyageurs.

Les départs, tant de Marseille que de Naples, ont toujours lieu les 10, 20 et dernier jour de chaque mois. S'adresser à MM. Th. et Aug. Bazin, armateurs à Marseille. (2069 2)

ANNONCES DIVERSES.

A vendre.

(2063 4) Deux fours-à-chaux garnis de tous leurs agrès, situés à la Guillotière, en aval du pont de ce nom sur le bord du Rhône, d'une proximité avantageuse, attendu que les matériaux qui les alimentent se déchargent à leurs pieds, avec six chevaux du premier choix, tous bien harnachés; huit tombereaux en bon état, hangar, fenil, écurie, appartemens de maître bien distribués, plusieurs bicherées de terrain joignant les bâtimens. Lesdits fours-à-chaux jouissent d'une clientèle nombreuse et capable de s'augmenter tous les jours. Le propriétaire de cet établissement donnera à l'acquéreur toutes les facilités convenables pour le paiement, et même il les échangera contre une propriété à la campagne, près Lyon, qui aurait une certaine étendue de terrain.

S'adresser pour traiter à M. Guillot, chausfournier, demeurant auxdits fours-à-chaux, à la Guillotière. On le trouvera chez lui tous les jours jusqu'à huit heures du matin.

(2037 5) A vendre. — Un office d'huissier à Vienne. On donnera toutes les facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Pousard, avoué à Vienne.

AVIS AU COMMERCE.

(2080) Grand bureau des voitures publiques de Lyon à Villefranche et Mâcon; tous les jours; à 5 heures du matin pour Mâcon; à 10 heures, 1 heure et 4 heures pour Villefranche.

Le bureau est chez M. Murat, marchand de vin, quai de Bondy, n° 162.

(2060 2) Le magasin des Deux-Jumeaux ayant encore une grande quantité d'habillemens d'été, offre 10 p. 0/10 au-dessous du cours tels que gilets, redingotes, vestes ou pantalons dont une forte partie de ces derniers en lasting, poil de chèvre, pointillé ou quadrillé laine, convenable pour la saison d'automne, à 6 f., très-bien confectionnés.

(2047 4) Dépôt d'outils de graveur, place St-Nizier, n. 5.

Spectacles du 2 août.

GRAND-THÉÂTRE.

La République, L'Empire et les Cent-Jours, drame.

CÉLESTINS.

Vive le Divorce, vaud.—Dix Ans de la Vie d'une Femme, drame. — M. Chapolard, vaud.

FONDS PUBLICS.

BOURSE DE PARIS du 30 juillet.

Cinq p. 0/10	104f 50	104f 55	104f 45	104f 45
— fin courant	104f 55	104f 55	104f 40	104f 45
Empr. 1831	104			
Quat. p. 0/10	94f 50			
Trois p. 0/10	77f 55	77f 50	77f 35	77f 30
— fin courant	77f 60	77f 65	77f 25	77f 30
Naples	92f			
— fin courant	92f			
Emp. d'Esp.	87f			
Rente perp.	70f 1/2			
Cortès	16f			
Emp. rom.	91f 3/4			
Emp. belge	96f 1/8			
Haiti	287f 50			
Act. de laban.	1742f 50			
Quat. canaux	1167f 50			
Caisse hypot.	572f 50			

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp.	114
— courant du mois	115
— juillet	117
— août	117
— 6 derniers mois	119
— 4 derniers mois	120

Lille	160
Voiture	160
3/6 disp. Montpellier	160
— Courant du mois	160
— juillet	162 50
— août	165
— 4 derniers	165
— 6 derniers	165
Les cafés sont recherchés. Il s'est fait quelques affaires en St-Domingue de 27 1/2 à 28	
— Martinique 31 à 32 1/2	
Les sucres bruts se maintiennent, la bonne 4 ^{me} 73, 73 50.	
Les demandes ne sont cependant pas très-actives.	
Savon 120 exp.	18 ^o 1/2 demandé en M. des frétés
— 120	16 1/2 et 17 les 4 ^{es} mois.



Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Anoine, n. 36.